

Séance du 10 juin 2022

Délibération n° 2022_13

L'an deux mille vingt-deux, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 juin 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte, ROMIEU Tanguy et ROTH Odile.

Etaient absents : DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, RENARD Jeanne et SÉRÉ Sandrine.

Objet : Aire de jeux restaurant

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'une aire de jeux pour le restaurant et l'acquisition de structures de jeux. Ce projet s'inscrit dans une politique de dynamisation de la vie locale de la commune et peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FEC 2022. Le coût d'acquisition des structures de jeux est estimé à 8334 € HT soit 10 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de structures de jeux pour le restaurant.

AUTORISE Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FEC 2022.

Pour extrait conforme,
Saint-Martin-d'Oney, le 21 juin 2022
Le Maire,
Philippe SAËS

